Le 9 novembre 2026

La renaissance du dialogue social

Création du bureau local SNEPAP/FSU 90/70

La section locale du SNEPAP/FSU au SPIP 90/70 a été créée le 9 novembre 2026 afin que tous les agents des trois antennes puissent se sentir consultés, écoutés et réellement représentés lors des différentes instances et dans la vie quotidienne des services.

Malgré les efforts répétés de la direction pour porter une cohésion d'équipe, la section locale constate un dialogue social fortement perturbé.

Oui à une équité réelle !

La section locale constate un manque criant de moyens humains ainsi que des disparités dans la sollicitation des agents au sein des antennes afin d'assurer la continuité du service public.
Face à l'absence de toute communication, un projet de charte de fonctionnement a été proposé afin de rétablir dialogue et équité. Tentative avortée !

Oui à un dialogue social rétabli !

La section locale constate un dialogue social obscur voué à la défense d'intérêts particuliers au nom de l'ensemble des agents, ce qui va à l'encontre de la définition même de l'action syndicale.
Nous dénonçons l'absence de consultation préalable de l'ensemble des agents qui composent les trois antennes avant chacune des instances syndicales.

Le SNEPAP/FSU demande :

- Une équité réelle entre les agents ;
- L'absence de discrimination des agents quelle que soit leur quotité de travail et leur statut ;
- Un véritable dialogue social : consultation préalable de tous les agents avant chaque instance et face aux difficultés rencontrées ;
- L'ouverture du groupe de travail **à l'ensemble des agents** afin que les chartes de fonctionnement aboutissent enfin.

La section locale s'engage dans la défense des intérêts collectifs des agents du SPIP 90/70.
Elle rappelle que la qualité du service public de la Justice ne peut pas se faire au détriment de la santé physique et mentale des agents : **le dévouement professionnel a ses limites !**

Le bureau Local SNEPAP/FSU

